

-----  
Direction des Routes  
-----**ARRETE**

portant réglementation temporaire de la circulation  
sur la **RD 103**, hors agglomération  
sur le territoire de la commune de **DANNEMARIE**

**2020 - 629**

**Le Président du Conseil  
Départemental du Haut-Rhin**

**VU** l'article L.3221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route et ses articles R. 411-8 et suivants,

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes qui l'ont modifié,

**VU** l'arrêté n° 2020-0078 S.J.U. du 28 août 2020 portant délégation de signature au sein de la Direction des Routes (D.I.R),

**VU** la demande de Rosace,

**CONSIDERANT** que la réalisation de travaux *sur le réseau fibre optique* nécessite une réglementation afin que la sécurité de la circulation soit assurée,

**SUR** proposition du Directeur des Routes,

**ARRETE**

**Article 1er** - Du 21 au 31 décembre 2020, la circulation sur la RD 103 entre les PR 18+523 et 18+960 se fera par sens uniques alternés, réglés par feux tricolores.

L'alternat se fera en fonction de l'avancement des travaux conformément au guide « Signalisation Temporaire – Les Alternats – Guide Technique » édité par le Service d'Etude Technique des Routes et Autoroutes (SETRA).

La vitesse sera limitée à 50 km/h et il sera interdit de dépasser et de stationner.

**Article 2** - La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I - 8ème partie - Signalisation Temporaire - par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle de l'Agence Routière Sud.

**Article 3** - Copie du présent arrêté sera adressée à :

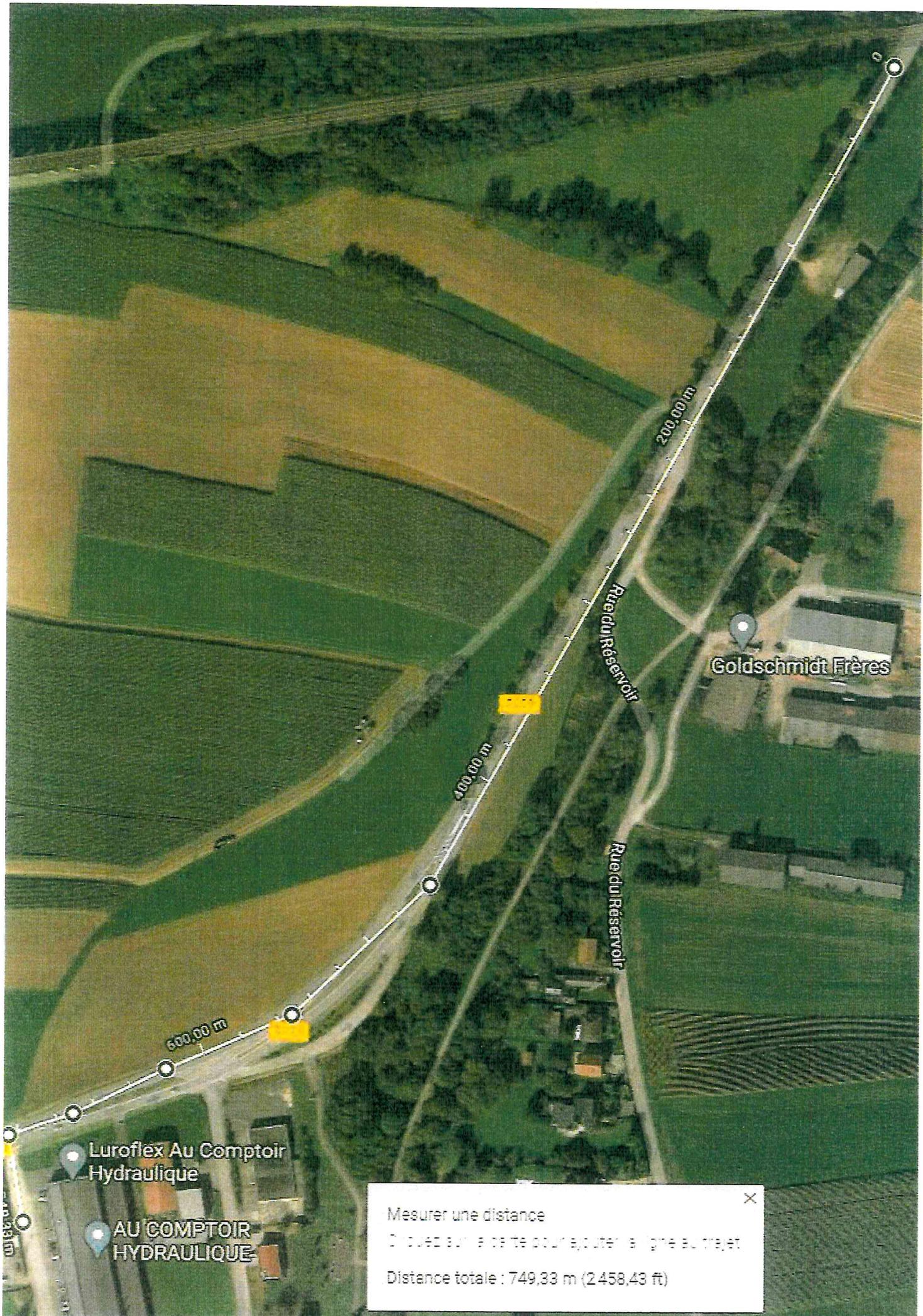
- M. le Directeur des Routes,
- M. le Maire de Dannemarie,
- M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Commandant, commandant l'Escadron Départemental de Sécurité Routière du Haut-Rhin,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Mulhouse,
- M. le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Archives,
- Cellule Opérationnelle de Coordination Routière,
- M. le Chef de l'Agence Routière Sud,
- Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux du canton de Masevaux,
- M. le Chef du Pôle Mobilité Travaux Neufs,
- Région GrandEst – Transports Scolaires,
- Rosace – 15, rue Icare – 67960 Entzheim,
- SPIE – 55, rue de Pfstatt – 68200 Mulhouse

**COLMAR, le 15/12/2020**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Pour le Président du Conseil Départemental  
du Haut-Rhin par délégation  
Le Chef de l'Unité Gestion Trafic

  
**J.C. GERARDIN**



Mesurer une distance

Cliquez sur la carte pour ajouter la ligne au trajet

Distance totale : 749,33 m (2458,43 ft)